

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Comité Départemental de la Marne
31 Esplanade Flechambauld
51100 REIMS

<<>>

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

<<<>>>



"DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES"
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est
16, Av. François Mitterrand
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER, Comité Départemental de la Marne,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 3 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ligue Nationale Contre le Cancer Comité Départemental de la Marne, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.3 de l'annexe des comptes annuels relatif au changement de méthode comptable résultant de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03, portant notamment sur la présentation des états financiers et ayant conduit à des reclassements de rubriques sans incidence sur les comptes antérieurs.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Charleville-Mézières, le 25 Mars 2026

"DUMONT & ASSOCIES – COMMISSAIRE AUX COMPTES"

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est



Thomas DUMONT

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes Est

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires				
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	201 387,20	77 903,40	123 483,80	131 397,30
Installations techniques, matériel et outillage industriels	156 513,03	104 260,28	52 252,75	57 296,73
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	61 105,00		61 105,00	59 290,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 510,00		2 510,00	2 510,00
Total (I)	421 515,23	182 163,68	239 351,55	250 494,03
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	203,51		203,51	203,51
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	606,35		606,35	3 327,85
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres créances	40 649,22		40 649,22	70 337,85
Charges constatées d'avance	3 687,98		3 687,98	3 836,96
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	667 665,72		667 665,72	536 542,38
Total (II)	712 812,78		712 812,78	614 248,55
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL ACTIF	1 134 328,01	182 163,68	952 164,33	864 742,58

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres	57 462,07	57 462,07	
Report à nouveau	526 901,10	464 221,52	62 679,58
Excédent ou déficit de l'exercice	1 277,09	62 679,58	-61 402,49
Situation nette (sous total)	585 640,26	584 363,17	1 277,09
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total (I)	585 640,26	584 363,17	1 277,09
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	12 338,11	13 000,00	-661,89
Total (II)	12 338,11	13 000,00	-661,89
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	34 596,00	29 606,00	4 990,00
Total (III)	34 596,00	29 606,00	4 990,00
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		90 814,00	-90 814,00
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 791,34	86 772,47	24 018,87
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	27 976,45	24 185,67	3 790,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	180 822,17	36 001,27	144 820,90
Produits constatés d'avance			
Total (IV)	319 589,96	237 773,41	81 816,55
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF	952 164,33	864 742,58	87 421,75
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

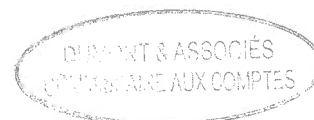
DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

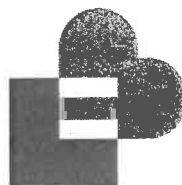
Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	24 152,00	23 048,00	1 104,00
Ventes de biens et services			
. Ventes de biens	13 016,57	6 277,55	6 739,02
. dont ventes de dons en nature			
. Ventes de prestations de services	11 762,45	13 146,17	-1 383,72
. dont parrainages	8 771,08	9 568,05	-796,97
Produits de tiers financeurs			
. Concours publics et subventions d'exploitation	8 318,00	8 151,00	167,00
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
. Ressources liées à la générosité du public			
. Dons manuels	341 097,13	316 112,32	24 984,81
. Mécénats	4 467,00	4 000,00	467,00
. Legs, donations et assurances-vie			
. Contributions financières	349 439,15	367 106,56	-17 667,41
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions			
Utilisations des fonds dédiés	13 000,00		13 000,00
Autres produits	170,45	296,69	-126,24
Total des produits d'exploitation (I)	765 422,75	738 138,29	27 284,46
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	5 241,84	587,48	4 654,36
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	254 872,30	255 103,38	-231,08
Aides financières	299 408,35	225 112,53	74 295,82
Impôts, taxes et versements assimilés	3 691,84	4 269,74	-577,90
Salaires et traitements	115 843,59	111 658,69	4 184,90
Cotisations sociales	43 675,26	44 183,92	-508,66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 680,94	18 051,43	-370,49
Dotations aux provisions	4 990,00	2 653,00	2 337,00
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	29 149,31	26 050,47	3 098,84
Total des charges d'exploitation (II)	774 553,43	687 670,64	86 882,79
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 130,68	50 467,65	-59 598,33
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	1 815,17	1 768,68	46,49
Autres intérêts et produits assimilés	11 068,60	10 014,25	1 054,35
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	12 883,77	11 782,93	1 100,84
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	12 883,77	11 782,93	1 100,84
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 753,09	62 250,58	-58 497,49
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et dépréciations			
Total des produits exceptionnels (V)		1 400,00	-1 400,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 400,00	-1 400,00
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 476,00	971,00	1 505,00
Total des produits (I + III + IV)	778 306,52	751 321,22	26 985,30
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	777 029,43	688 641,64	88 387,79
EXCEDENT OU DEFICIT	1 277,09	62 679,58	-61 402,49
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature			
. Prestations en nature			
. Bénévolats			
Total	18 016,02	31 455,26	-13 439,24
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole			
Total	18 016,02	31 455,26	-13 439,24





ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

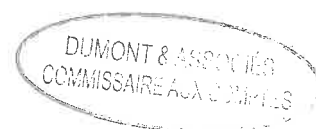
DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	18
1.1	OBJET SOCIAL	18
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	18
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	19
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	20
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	20
2.1.1	Préambule	20
2.1.2	Cadre légal de référence	20
2.1.3	Changement de méthode comptable	20
2.2	DÉROGATIONS	22
2.2.1	Cotisation des Comités Départementaux	22
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	23
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	23
3.1.1	Principes généraux	23
3.1.2	État de l'actif immobilisé (brut)	23
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C »	23
3.1.3	Amortissements de l'actif immobilisé	24
3.1.4	Méthode et durées d'amortissements	24
3.1.5	Tableau de variation des immobilisations financières	24
3.1.6	Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025	25
3.1.7	Stocks - Neant	25
3.1.1	Etat des échéances des créances	25
3.1.2	Tableaux des dépréciations	25
3.1.3	Disponibilités	26
3.1.4	Produits à recevoir par postes du bilan	26
3.1.5	Charges constatées d'avance	26
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	27
3.2.1	Tableau de variation des fonds propres	27
3.2.2	Fonds dédiés	28
3.2.3	Provisions pour risques et charges	29
3.2.3.1	Tableau de variation	29
3.2.3.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	29
3.2.4	Dettes	29
3.2.4.1	Etat des échéances	29
3.2.4.2	Détail des dettes fiscales et sociales	30
3.2.5	Charges à payer par postes du bilan	30
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	31
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	31
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	33
4.2.1	Produits liés à la générosité du public	33
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie	33
4.2.1.2	Dons manuels et dons étrangers	33
4.2.1.3	Mécénat	34
4.2.1.4	Autres produits liés à la générosité du public	34
4.2.2	Produits non liés à la générosité du public	34
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	34
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie	35
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public	35
4.2.3	Subventions et autres concours publics	35
4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	36
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	36
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	36
4.3.1	Modalités de répartition des charges	36
4.3.2	Missions sociales	37

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	37
4.3.3.1	<i>Frais d'appel à la générosité du public</i>	37
4.3.3.2	<i>Frais de recherches des autres ressources</i>	37
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	38
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	38
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	38
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	39
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	39
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	39
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	40
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	41
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	41
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	41
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	42
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	42
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	44
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	44
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	45
5.1	AUTRES INFORMATIONS	45
5.1.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	45
5.1.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	46
5.1.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	46
5.1.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	46



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

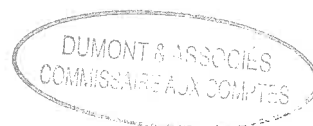
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le comité a perçu sur l'exercice des versements de legs de la part de la ligue nationale contre le cancer d'un montant de 263 023.10 euros contre 260 156.75 euros en 2024.
- Le comité a pu contribuer au financement de la recherche à hauteur de 233 146.03 euros en 2025 contre 179 779.70 euros en 2024

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à mentionner.



2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

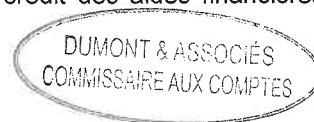
- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

Les incidences chiffrées sur la présentation du bilan et compte de résultat du comité sont les suivantes :

- A l'actif, la ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement ». Le montant comptabilisé en 2025 est de 3 678,98 euros contre 3 836,96 euros en 2024.
- Le résultat exceptionnel 2024 constitué de produits pour 1 400,00 euros concerne des régularisations sur la commission sociales (chèques prescrits et demandes d'aides non réclamées supérieurs à un an). Ces régularisations ont été comptabilisées sur 2025 au crédit des aides financières pour un montant de 987,51 euros.



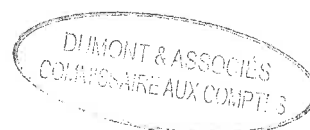
2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

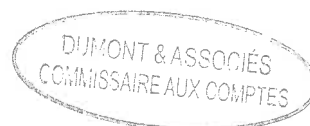
La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	353 177	4 723		357 900
Immobilisations financières	61 800	1 815		63 615
Total	414 977	6 538	0	421 515

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Dim inution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	4 723	0
→ Dellpro slim	902	
→ Fauteuil médical	3 821	
Immobilisations financières	1 815	0
→ Parts sociales	1 815	
→ ...		
Total	6 538	0



3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	164 482	17 681		182 163
Amort.Immobilisations financières				
Total	164 482	17 681	0	182 163

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

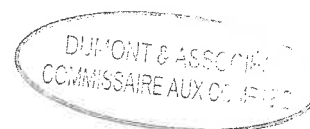
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	59 290	1 815		61 105
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 510			2 510
Total	61 800	1 815	0	63 615

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.



3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025

Rubriques	Montant souscript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres ...	NEANT		
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks - Neant

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	2 510	2 510	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	606	606	
→ Autres Créances	40 649	40 649	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	3 688	3 688	
Total	47 454	47 454	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Stocks Créances Immobilisations financières		NEANT		
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières			NEANT		
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

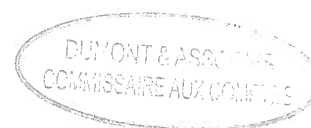
Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	52 786	
Livrets et comptes épargne	464 880	4 808
Comptes à terme	150 000	6 261
Total	667 666	11 069

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs	204	204
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés	606	3 328
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ legs à recevoir de la ligue nationale	8 044	30 429
→ dons à recevoir	32 510	39 909
→ subvention à recevoir	50	0
→ Fournisseurs débiteurs		0
→ Divers à recevoir	45	
→		
Disponibilités	37 170	22 913
Total	78 425	96 579

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
charges de syndic	979,2	1289,26
Assurance	2 455	2 059
Kinto vehicule	253	253
atonis Orange		235
...		
Total	3 688	3 837



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	521 684	62 680	62 939					584 364
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	62 680	-62 680	-62 939	1 277	-17 576			1 277
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	584 364	0	0	1 277	-17 576	0	0	585 041

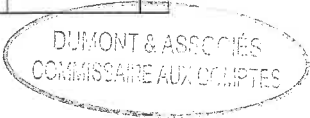
DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇒ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :						
→ ...		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :						
→ Dons à détailler ...		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		52 338	13 000	12 338	0	12 338
→ Ligue nationale contribution aide aux malades	2021	15 000	13 000			0
→ Opération Leclerc / recherche	2025	37 338	0	12 338		12 338
Total		52 338	13 000	12 338	0	12 338



3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	29 606	4 990		34 596
→				
Total	29 606	4 990	0	34 596

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

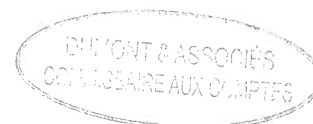
Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 791	92 479	18 312	
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	27 976	27 976		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	180 822	180 822		
Produits constatés d'avance		0		
Total	319 590	301 278	18 312	-



3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	2 827	1 810
→ Impôt sur les sociétés	1 436	971
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	351	839
→ Etat charges à payer	1 040	
Dettes sociales :	25 149	22 376
→ Urssaf/ Pôle emploi	5 310	4 890
→ Caisse de retraite	1 196	1 094
→ Caisse de prévoyance	2 172	2 262
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	11 732	9 318
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4 599	4 661
→ Prélèvement à la source	141	150
Total	27 976	24 186

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	91 679	78 291
→ FNP - Factures non parvenues	28 318	25 997
→ FNP - Factures non parvenues ligue nationale	63 361	52 294
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	180 822	36 001
Recherche à reverser régionale	45 000	35 000
Recherche à reverser LNCC	135 000	
Aide aux malades	822	1 001
Total	272 501	114 292



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

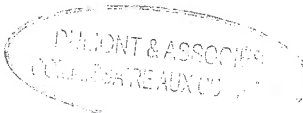
	051 - COMITÉ DE LA MARNE	Décembre 2025		Décembre 2024	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
EMPLOIS					
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	MISSIONS SOCIALES	526 834,96	520 043,38	458 881,25	454 363,32
1.1	Réalisées en France	526 834,96	520 043,38	458 881,25	454 363,32
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	267 955,93	265 455,93	274 001,55	269 483,62
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	258 879,03	254 587,45	184 879,70	184 879,70
1.2	Réalisées à l'étranger				
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	121 719,69	108 956,23	100 106,00	92 326,45
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	119 734,64	108 956,23	97 202,00	89 422,45
2.2	Frais de recherche d'autres ressources	1 985,05		2 904,00	2 904,00
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	121 008,78	114 020,33	126 030,39	118 373,70
3.1	Frais d'information et de communication	9 725,28	9 725,28	21 310,72	21 310,72
3.2	Frais de fonctionnement	92 823,73	85 835,28	86 098,47	78 441,78
3.3	Autres charges	18 459,77	18 459,77	18 621,20	18 621,20
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	4 990,00	4 990,00	2 653,00	2 653,00
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 476,00		971,00	
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	12 338,11	12 338,11		
TOTAL CHARGES		789 367,54	760 348,05	688 641,64	667 716,47
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 277,09		62 679,58	

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	16 804,26	16 804,26	22 951,24	22 951,24
Réalisées en France	16 804,26	16 804,26	22 951,24	22 951,24
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	53,46	53,46	533,14	533,14
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 158,30	1 158,30	7 970,88	7 970,88
TOTAL	18 016,02	18 016,02	31 455,26	31 455,26

LA LIQUE
NATIONALE CONTRE LE CANCER
COMPTES ANNUELS

LA LIQUE FRANCE 051 - COMITÉ DE LA MARNE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-742 772,08	-740 722,71	-730 655,48	-729 624,36
1.1 Cotisations sans contrepartie	-24 152,00	-24 152,00	-23 048,00	-23 048,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-357 902,24	-357 902,24	-320 112,32	-320 112,32
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-360 717,84	-358 668,47	-387 495,16	-386 464,04
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-26 554,55		-12 514,74	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-8 771,08		-9 568,05	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-17 613,02		-1 250,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-170,45		-1 696,69	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-8 318,00		-8 151,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-13 000,00			
TOTAL	-790 644,63	-740 722,71	-751 321,22	-729 624,36

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-18 016,02	-18 016,02	-31 455,26	-31 455,26
Bénévolat	-18 016,02	-18 016,02	-31 455,26	-31 455,26
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-18 016,02	-18 016,02	-31 455,26	-31 455,26



 P. MONT & ASSOCIÉS
 COOPÉRATIVE AUX US

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Aucun don étranger n'a été reçu sur l'exercice 2025

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
	NEANT
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

DUMONT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Reversement Legs Lique nationale	263 023	260 157
→ Collecte opération 1rose1espoir	44 139	47 331
→ opérations Leclerc et Kiabi	24 664	58 369
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations / Ventes / activité de récupération	13 959	6 525
→ Autres produits affectés aux missions sociales	2 049	3 331
→ Produits financiers	12 884	11 783
→ ...		
Total	360 718	387 495

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.



4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Parrainage	8 771	9 568
→ Contribution financières reçues	17 613	1 250
→ Produits divers de gestion courantes et produits exceptionnels	170	1 697
Total	26 555	12 515

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	NEANT	
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	13 000	
Total	13 000	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie et validée par le conseil d'administration et garde un caractère permanent. Les clés de répartition notamment sur la masse salariale ont été revu sur l'exercice 2025 par rapport aux définitions de postes de chacun.

Cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 19 mars 2026

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	1 197	869	4 232	6 298
Assurance	449	196	3 291	3 936
Electricité et eau	609		938	1 547
Téléphone	1 220	305	3 355	4 880
Affranchissement	1 603	24 367	2 009	27 980
Total	5 079	25 737	13 825	44 640

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	61 219	29 699
Actions d'information, de prévention et de dépistage	39 335	81 951
Actions de formation		
Actions de recherche	5 325	5 226
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	10 650	10 451
Frais de fonctionnement (dont communication)	42 990	28 515
Total	159 519	155 843

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	189 109	153 749
Actions d'information, prévention, dépistage	58 196	100 415
Actions de formation	491	2 119
Actions de recherche	16 899	16 461
Actions autres	3 261	1 257
Total	267 956	274 002
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	25 733	5 100
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	233 146	179 780
Actions autres		
Total	258 879	184 880

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.



4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	9 725	21 311
Frais de gestion	92 824	86 098
Charges financières	779	570
Dotation aux amortissements	17 681	18 051
Dotation aux provisions	4 990	2 653
Impôts sur les revenus de capitaux mobiliers	2 476	971
...		
Total	128 475	129 654

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	12 338	
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	12 338	0



4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

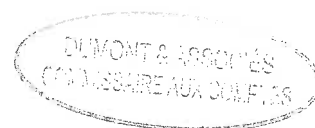
- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	18 016	31 455
Total:		18 016	31 455

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public						Autres ressources
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	31			5 210						5 242	
Variation de stock										0	
Autres achats et charges externes	104 883			98 452	1 488	50 049				254 872	
Aides financières	40 529	258 879								299 408	
Impôts, taxes et versement assimilés	1 222					2 470				3 692	
Salaires et traitements	76 880			7 658		31 305				115 844	
Charges sociales	28 998			2 992		11 685				43 675	
Dotations aux amortissements et dépréciations						17 681	4 990			22 671	
Dotations aux provisions										0	
Reports en fonds dédiés									12 338	12 338	
Autres charges	15 411			5 422	497	7 819				29 149	
Charges financières										0	
Charges exceptionnelles										0	
Participations des salariés aux résultats										0	
Impôt sur les bénéfices								2 476		2 476	
TOTAL	267 956	258 879	0	119 735	1 985	121 009	4 990	2 476	12 338	789 368	

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	16 804		53	1 158	18 016
Personnel bénévole					
TOTAL	16 804	0	53	1 158	18 016

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes	4 968
Autres missions	
Total	4 968

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0



4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

051 - COMITÉ DE LA MARNE		Décembre 2025	Décembre 2024
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		520 043,38	454 363,32
1.1 Réalisées en France		520 043,38	454 363,32
Actions réalisées par l'organisme		265 455,93	269 483,62
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		188 108,72	152 749,15
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		56 696,12	96 897,06
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		490,79	2 118,66
Actions de société et politique de santé		3 261,19	1 257,44
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		16 899,11	16 461,31
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		254 587,45	184 879,70
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		25 733,00	5 100,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		228 854,45	179 779,70
Programmes nationaux		163 146,03	144 779,70
Programmes régionaux et départementaux		65 708,42	35 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		108 956,23	92 326,45
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		108 956,23	89 422,45
Frais d'appel de dons		83 067,73	67 093,53
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		20 678,07	17 602,78
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		5 210,43	4 726,14
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			2 904,00
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			2 904,00
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		114 020,33	118 373,70
3.1 Frais d'information et de communication		9 725,28	21 310,72
Frais d'information et de communication externe		8 133,37	3 037,24
Frais d'information et de communication interne		1 591,91	18 273,48
3.2 Frais de fonctionnement		85 835,28	78 441,78
Frais de gestion		75 003,81	68 428,89
Formation administrative		656,10	
Impôts et taxes		2 469,84	2 995,24
Cotisation statutaire 10%		7 705,53	7 017,65
3.3 Autres charges		18 459,77	18 621,20
Charges financières		778,83	569,77
Dotations aux amortissements		17 680,94	18 051,43
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		743 019,94	665 063,47
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		4 990,00	2 653,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		12 338,11	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			62 939,01
TOTAL		760 348,05	730 655,48
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		16 804,26	22 951,24
Réalisées en France		16 804,26	22 951,24
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		53,46	533,14
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		1 158,30	7 970,88
TOTAL		18 016,02	31 455,26
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice			
=- Utilisation			
=+Report		12 338,11	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		12 338,11	

LA LIQUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	051 - COMITÉ DE LA MARNE	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-742 772,08	-730 655,48
1.1 Cotisations sans contrepartie		-24 152,00	-23 048,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-357 902,24	-320 112,32
Dons manuels non affectés		-320 188,71	-315 604,32
Dons manuels affectés		-33 246,53	-508,00
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-4 467,00	-4 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-360 717,84	-387 495,16
Manifestations		-942,00	-85,00
Ventes (dont abonnement à vivre)		-13 016,57	-6 277,55
Prestations et autres ventes			-71,00
Activités de récupération			-91,00
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-2 049,37	-3 331,12
Autres produits affectés			
Produits financiers		-12 883,77	-11 782,93
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-331 826,13	-365 856,56
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-742 772,08	-730 655,48
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-17 575,97	
TOTAL		-760 348,05	-730 655,48
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		283 910,89	214 532,25
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		-17 575,97	62 939,01
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		12 957,48	6 439,63
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		279 292,40	283 910,89
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-18 016,02	-31 455,26
Bénévolat		-18 016,02	-31 455,26
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-18 016,02	-31 455,26

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvt d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la GE	Dotation brute	Dotation à neutraliser
24/09/2015	IMMEUBLE FLECHAMBAUL	118 340,00			118 340,00	2 366,80	2 366,80
24/09/2015	IMMEUBLE FLECHAMBAUL	11 640,00			11 640,00	465,60	465,60
24/09/2015	IMMEUBLE FLECHAMBAUL	15 520,00			15 520,00	1 034,67	1 034,67
24/09/2015	IMMEUBLE FLECHAMBAUL	19 400,00			19 400,00	1 293,34	1 293,34
24/09/2015	IMMEUBLE FLECHAMBAUL	17 460,00			17 460,00	1 164,00	1 164,00
24/09/2015	IMMEUBLE FLECHAMBAUL	11 640,00			11 640,00	850,37	850,37
06/09/2016	TRAVAUX ISOLATION PP	1 706,60			1 706,60	113,77	113,77
06/09/2016	TRAVAUX CLOISONS GON	11 034,82			11 034,82	735,65	735,65
06/09/2016	TRAVAUX PLAFONDS PP	8 851,24			8 851,24	590,09	590,09
06/09/2016	TRAVAUX MENUISERIES	9 996,00			9 996,00	399,84	399,84
06/09/2016	TRAVAUX REVETEMENTS	19 200,00			19 200,00	1 920,00	1 920,00
06/09/2016	TRAVAUX HONORAIRES	5 532,80			5 532,80	221,31	221,31
06/09/2016	TRAVAUX ELECTRICITE	12 000,00			12 000,00	800,00	800,00
06/09/2016	TRAVAUX PLOMBERIE GA	18 409,74			18 409,74	736,39	736,39
06/09/2016	TRAVAUX MENUISERIES	10 569,98			10 569,98	704,66	704,66
26/09/2016	UN BUREAU ACCUEIL CO	813,12			813,12	81,31	81,31
19/10/2016	CABLAGE TELEPHONE O	2 885,52			2 885,52	192,37	192,37
26/01/2017	TRAVAUX AMENAGEMENT	1 616,16			1 616,16	161,61	161,61
31/08/2021	MANUREGION RIDEAU ME	4 548,00			4 548,00	454,67	454,67
30/09/2022	BRUNEAU 12 CHAISES S	715,56			715,56	143,11	143,11
13/12/2022	LNCC ORDINATEUR DELL	927,04			927,04	293,56	293,56
12/01/2023	FRANCE BARNUMS - BAR	913,50			913,50	182,70	182,70
13/07/2023	GIRODMEDICAL / MODEL	1 150,80			1 150,80	230,16	230,16
26/07/2023	EDIMETA / PRESENTOIR	1 261,74			1 261,74	252,35	252,35
20/03/2024	PPDS CLOISON BUREAU	7 387,20			7 387,20	738,72	738,72
20/09/2024	PERMAJUICE / VELO P	4 224,60			4 224,60	844,92	844,92
31/03/2025	FAUTEUIL MEDICAL				3 821,06	575,28	575,28
21/07/2025	LNCC dellpro slim QC				902,40	133,69	133,69
		317 744,42			322 467,88	17 680,94	17 680,94

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

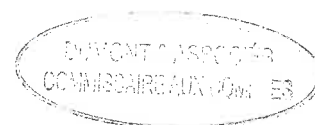
5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes...	14			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	68,00	0,04	1 212
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Représentation des usagers Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	20	358,5 225,5 359	0,22 0,14 0,22	6 388 4 018 6 397
Total	21	1 011	0,61	18 016

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES



5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	3	5 460	3,00
Total	3	5 460	3,00

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	6 401
6257 - Réceptions	Restauration	1 464
...	...	
...	...	
...	...	
Total		7 865

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3 019 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

